

**Formulaire de demande d'utilisation exceptionnelle  
de l'aérodrome agréé à usage restreint d'ITXASSOU**  
(Réf AIP FRANCE AD 1.1-3 §7-c)



**Les demandes doivent être adressées au moins 8 jours ouvrables avant la date d'utilisation projetée**  
**Demande à faire parvenir à l'adresse suivante dans les délais prévus ci-dessous :**

**[population@itxassou.fr](mailto:population@itxassou.fr)**

**Pilote**

Nom / Prénom :

Adresse complète :

Tél :  Mail :

Licences et Qualifications (Joindre les photocopies)

**Expérience**

*HDV Totales*

*HDV (dans les 2 derniers mois sur le type)*

*HDV (totales sur le type)*

Aéro-club ou autre entité

Aérodrome de départ

Aérodrome de destination

**Aéronef**

Type, immatriculation (ULM, Indicatif Radio)

Propriétaire

Date(s) d'utilisation demandée  
(avec date de report éventuel)

Motif de la venue

**Signature du demandeur**

*Je soussigné(e).....  
atteste de l'exactitude des informations consignées sur ce  
formulaire (dater / signer)*

**Visa de l'autorité**

*Date, signature, cachet de l'autorité*

*Référence de l'autorisation : .....*

## Conditions d'utilisation de l'aérodrome d'Itxassou

### (Qualifications des pilotes):

- Le pilote doit posséder un minimum de 200 heures de vol en qualité de commandant de bord (déclaratif pour les pilotes d'ULM) et :  
→ Posséder la qualification montagne ou instructeur

Raisons particulières pour lesquelles l'utilisation de l'aérodrome est délicate : relief tourmenté, profils en long et en travers avec pente importante, conditions aérologiques très particulières notamment en cas de vent du sud.

- **Obligations pour le demandeur :**

- De prévenir le PMCDA (Personne Morale en Charge de l'Aérodrome à la Mairie) et le gestionnaire (Centre de Vol à Voile) du jour et de son heure d'arrivée ou de l'ajournement du vol planifié

Contacts:

- Mairie: [population@itxassou.fr](mailto:population@itxassou.fr)

- Centre de vol à voile : [acroclub-itxassou@orange.fr](mailto:acroclub-itxassou@orange.fr)      Tel : 05 59 29 75 12

- De recueillir les dernières informations aéronautiques sur l'état d'utilisation de l'aérodrome ;

- De prendre connaissance des renseignements météorologiques les plus récents (<https://aviation.meteo.fr>) ;

- De clôturer s'il y a lieu son plan de vol VFR dès son arrivée (BRIA : 05 57 92 60 84).

- De respecter les consignes publiées dans la carte d'approche à vue (VAC) de l'aérodrome d'Itxassou, notamment le circuit de piste et les zones de survol à éviter

- L'utilisation de l'aérodrome pour entraînement est interdite (pas de Tours de piste, pas de Touch and Go)

- Les autorisations seront délivrées pour un atterrissage complet.

- **Rappel aux pilotes :**

- L'attention des pilotes est attirée sur la grande sensibilité de l'environnement de l'aérodrome aux nuisances sonores.

- En cas de nuisances sonores portant atteintes au voisinage, cette autorisation sera retirée ;

- Aérodrome réservé aux ACFT munis de radio

**Tout manquement aux dispositions et obligations énoncées ci-dessus entraînera le retrait de l'autorisation exceptionnelle accordée.**

Copie: DSAC-SO  
Centre de vol à voile  
BGTA Biarritz